



LE MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 13 novembre 2013, à 20 h 08, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Marc Carrière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Carl G. Simpson

Jacinthe Brière
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Alain Smolynecky

Absences

Claude Auger
Sylvain Léger
Dany Ouellet
France Turcotte

Jean-Marc Lavoie
Stéphane Mongeon
Michel Tardif

Les représentants du comité de parents :

Mathieu Dupont

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jacques D'Août.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Nadine Bernier, secrétaire générale pour la séance
Nancy Morin, directrice du Service des ressources éducatives
Marie Baillargeon, directrice de l'école St-Michel (G)

Le vice-président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 53 (2013-2014)

Attendu que l'ordre du jour proposé pour la présente séance ajournée a été modifié de la façon suivante :

17. Nomination d'une secrétaire générale pour la séance
18. Coordinatrice au Service des ressources éducatives - nomination
19. Demande de révision d'une décision en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique - Madame Josée Gagnon et monsieur Alain Sabourin
20. Prolongation du contrat au protecteur de l'élève - résolution rescindée

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LA SÉANCE

RÉSOLUTION 54 (2013-2014)

Attendu l'absence motivée du secrétaire général, M. Jasmin Bellavance;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un secrétaire général pour la présente séance du Conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;



1621

QUE madame Nadine Bernier agisse à titre de secrétaire générale pour la présente séance.

Monsieur Marc Beaulieu propose un amendement à l'effet que le libellé suivant soit ajouté à la fin de la résolution : QUE cette nomination soit effective pour la durée de l'absence de monsieur Jasmin Bellavance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES - NOMINATION

RÉSOLUTION 55 (2013-2014)

Attendu les termes de la résolution 112 (2012-2013) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2013-2014 - adoption »;

Attendu qu'un poste régulier de coordonnateur au Service des ressources éducatives est à combler;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE madame Nicole Thibault soit nommée coordonnatrice au Service des ressources éducatives, à titre régulier, effectif à compter du 9 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 56 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le Conseil des commissaires siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 14.

Mesdames Nancy Morin et Marie Baillargeon présentent le dossier.

Madame Josée Gagnon et monsieur Alain Sabourin (participe par conférence téléphonique) nous font état de leurs observations.

Madame Gagnon quitte son siège, il est 21 h 38.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 57 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le Conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 02.



1622

**DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR
L'INSTRUCTION PUBLIQUE - MADAME JOSÉE GAGNON ET MONSIEUR ALAIN SABOURIN**

RÉSOLUTION 58 (2013-2014)

Attendu les termes de la plainte déposée par madame Josée Gagnon et monsieur Alain Sabourin;

Attendu que l'enfant de madame Gagnon et monsieur Sabourin fréquente une classe multiniveaux de 2^e et 3^e année du primaire à l'école St-Michel de Gatineau;

Attendu que les parents considèrent que le soutien pédagogique offert dans cette classe multiniveaux n'est pas suffisant à la réussite scolaire de leur enfant;

Attendu que les parents souhaitent que leur enfant soit transféré dans la classe homogène de 3^e année de l'école St-Michel de Gatineau;

Attendu que ladite classe accueille déjà le maximum d'élèves prévus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Attendu que le transfert de cet élève vers la classe de 3^e année génèrerait un dépassement d'élèves;

Attendu que la convention collective des enseignants actuellement en vigueur encadre de façon très stricte les motifs justifiant un dépassement d'élèves dans un groupe;

Attendu que la présente situation ne répond à aucun des motifs définis dans ladite convention collective;

Attendu les mesures d'accompagnement mises en place afin de supporter ladite classe multiniveaux;

Attendu les observations formulées, à huis clos, à la fois par la direction de l'école St-Michel de Gatineau, la direction du Service des ressources éducatives ainsi que par madame Josée Gagnon et monsieur Alain Sabourin auprès des membres du Conseil des commissaires lors de leur séance ajournée du 13 novembre 2013;

Attendu les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE ce Conseil des commissaires confirme la décision de la direction de l'école St-Michel de Gatineau de scolariser l'élève au sein de la classe multiniveaux de 2^e et 3^e année;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROLONGATION DU CONTRAT AU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RÉOLUTION RESCINDÉE

RÉSOLUTION 59 (2013-2014)

Attendu les termes de la résolution 37 (2013-2014) intitulée « Protecteur de l'élève - prolongation de contrat »;

Attendu les termes du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*;

Attendu la recommandation du procureur de la CSCV dans ce dossier;

Attendu la proposition formulée par monsieur le commissaire Dany Ouellet, de rescinder la résolution 37 (2013-2014) intitulée « Protecteur de l'élève - prolongation de contrat » en conformité avec l'article 26 des règles de procédures relatives aux séances du Conseil des commissaires (réf. : Secrétariat général);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 6 novembre 2013 et du 13 novembre 2013;



1623

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette

QUE la résolution 37 (2013-2014) intitulée « Protecteur de l'élève - prolongation de contrat » soit rescindée;

QU'en conformité avec l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire*, le protecteur de l'élève, Me Manon Chénier demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé aux conditions en vigueur à son contrat initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 60 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 4 décembre 2013, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 09.

Jacques D'Août,
Vice-président du Conseil des commissaires

Nadine Bernier,
Secrétaire générale pour la
séance